

ABONNEMENT.
 Par an... 30 fr.
 Six mois... 16
 Trois mois... 9
Poste:
 Un an... 35 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 10

On s'abonne:
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33;
 EWIG, r. Ambolse-Richel, 3;
 BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne... 30 c.
 Réclames... 30
 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de réduire la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:
 A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.
 Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.
 Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 12 Novembre 1881.

Chronique générale.

La crise ministérielle.

M. Gambetta a formellement exprimé au Président de la République, son désir de ne faire figurer dans le nouveau ministère aucun membre de l'ancien cabinet.

M. Gambetta n'est point sorti avant-hier soir de chez lui, et n'a reçu en tout que trois visites. C'est seulement hier matin que les démarches ont commencé pour la constitution du nouveau cabinet.

Personne ne connaît encore les noms des membres du ministère Gambetta. Tout ce que l'on peut dire, c'est que M. de Freycinet est disposé à accepter les propositions de M. Gambetta, et que son entrée au ministère peut être considérée comme certaine.

La création d'un nouveau ministère des arts et manufactures, dont le titulaire serait M. Antonin Proust, peut être considérée comme probable, mais il n'y a encore rien de positif à ce sujet.

Selon les bruits de couloirs, la liste des membres du futur cabinet serait arrêtée, et aucun membre du cabinet Ferry n'en ferait partie.

Il ne serait pas étonnant que le ministère Gambetta parût ce soir à l'Officiel.

Il est positif, dit le National, que M. de Freycinet accepte le portefeuille des affaires étrangères.

M. Léon Say ira très-certainement aux finances.

A la Chambre, la séance d'hier n'a pas présenté beaucoup d'intérêt.

On a procédé à la vérification des pouvoirs au milieu de l'inattention générale.

M. le ministre de la guerre a déposé un projet de loi portant ouverture de crédits se

montant à 28 millions, pour les expéditions de Tunisie et du Sud oranais.

M. André a déposé une proposition de loi relative aux mesures à prendre pour combattre le phylloxéra.

M. Naquet a déposé une proposition de loi relative au rétablissement du divorce.

M. Bontoux a donné lecture du rapport sur l'élection de Marçay (Vienne).

M. Jolibois a demandé l'ajournement de la délibération sur cette élection, qu'il se propose de contester.

La Chambre, consultée, a prononcé l'ajournement.

On a distribué hier à la Chambre trois projets de loi présentés par M. Laroche-Joubert:

Le premier, tendant à réunir le Sénat et la Chambre des députés en Congrès pour délibérer sur le projet de modification de la Constitution, de façon que le peuple français puisse être légalement consulté par oui ou par non sur le point de savoir s'il veut que la Constitution de 1875 soit révisée;

Le second, ayant pour objet de transformer tout notre système d'impôts de façon que l'intérêt du plus grand nombre se trouve plus équitablement observé;

Le troisième, ayant pour but la création d'une liste civile, dite des vieux indigents.

M. Brisson ne laisse échapper aucune occasion de manifester la haine sourde qui l'anime contre M. Gambetta.

Il n'y a pas manqué à la séance de mercredi.

M. Gambetta venait de parler et de proposer l'ordre du jour qui a été voté. M. Brisson a eu soin de faire remarquer à la Chambre que cet ordre du jour avait été déjà présenté par M. Mézières:

« Ce que demande M. Gambetta est d'autant plus facile que je suis en possession d'un ordre du jour de M. Mézières, à peu

près analogue, en en supprimant la fin, ce à quoi M. Mézières avait consenti. »
 C'est donc M. Mézières qui a triomphé.

L'ÈRE DES AVENTURES.

« Il faut que l'Europe sache que le traité du Bardo sera intégral et exécuté. »
 Telles sont les paroles jetées du haut de la tribune par M. Gambetta.

379 voix contre 74 ont démontré que la Chambre était disposée à suivre aveuglément le dictateur;

Et les journaux républicains les plus autorisés constatent la situation en disant: Voilà la majorité gouvernementale sur laquelle peut s'appuyer le ministère de demain.

Le traité du Bardo doit être exécuté....
 Mais l'Italie a protesté;
 Mais l'Angleterre se tient sur la réserve;
 Et la France s'est substituée, du jour au lendemain, au gouvernement du Bey de Tunis.

Quelle est la solidité de cette convention qui n'a pas l'assentiment de deux puissances intéressées à la détruire?
 Et à quelles complications ne pouvons-nous pas nous attendre?

M. Gambetta en prend vraiment bien à son aise avec l'Europe, au moment où tant de combinaisons d'alliances s'ébauchent en dehors de la France.

Il ne prévoit rien, jouant son rôle de casse-cou, comme en 1870.

Et nous avons ce crève-cœur de voir que les mandataires du pays ne pensent et n'agissent que par cet homme dangereux.

Où allons-nous, dans de pareilles conditions, avec un semblable aplatissement de la représentation nationale?

Que va-t-il résulter de la dictature qui se prépare?

Quelle est enfin la moralité du vote des 379?

C'est que l'avènement du ministère Gambetta, quand nous n'avons pas d'armée capable de s'opposer à une invasion, livre la France à toutes les aventures.

L'intervention brutale du futur chef du cabinet prouve en effet que cet homme, sorti d'une aventure, ne peut être et ne sera jamais qu'un aventurier.

Ce qu'il est bon de dégager et de retirer de la mémorable séance du 9 novembre, car c'est notre honneur dans le présent, notre sauvegarde dans l'avenir, c'est que deux voix seulement ont tiré résolument la conclusion de ce douloureux débat et en ont énergiquement demandé la sanction, non point seulement pour flétrir les coupables, mais pour mettre le pays en garde contre les nouvelles aventures, et que ces deux voix, celles de M. le comte Albert de Mun, celle de M. de Baudry d'Asson sont deux voix royalistes.

Le pays s'en souviendra.

La droite du Sénat a tenu avant-hier une longue réunion dans le 9^e bureau. Il y a été décidé que M. Buffet informerait par lettre le président du conseil de son intention de lui demander, à la prochaine séance: Quand le gouvernement entend-il déposer sur le bureau des Chambres les demandes de crédits nécessaires par les dépenses extraordinaires de l'expédition tunisienne? Si la réponse n'est pas favorable, M. Buffet, au nom de la droite, déposerait une demande d'interpellation.

Pour atténuer le déplorable effet produit par le dépôt et le vote de l'ordre du jour du dictateur, à la clôture de l'interpellation qui a englouti le cabinet Ferry, les mamelucks de M. Gambetta affirment que par ces mots: « Exécution intégrale du traité du Bardo », M. Gambetta entend ramener notre action en Tunisie à un simple protectorat, sans invasion armée et sans occupation de la Régence. Croira qui voudra à ces réserves officieuses et problématiques! Trop tard.

A Palestro, la croix. A Magenta, autre action d'éclat. A Solferino, glorieuse blessure. Enfin il arriva lieutenant.

C'était un beau garçon de vingt-cinq ans, à la physionomie martiale, au teint hâlé par le soleil. Dans sa taille, dans son allure, il y avait cette souplesse, cette vivacité, cette fine cranerie qui distinguent l'officier français. Ses traits amaigris, son air de convalescence, le rendaient encore plus intéressant. Une canne lui était nécessaire; cependant il ne posait ni pour le blessé ni pour le vainqueur. Il était simple, doux, et parfois gai comme un enfant: c'est le propre du vrai courage.

A peine eut-il embrassé ses parents, qu'il courut chez le capitaine.

Quel accueil! quelle accolade entre le jeune et le vieil officier! Quel fier sourire sur les lèvres de Delphine, et dans ses yeux quelles douces larmes!

— Mais, embrasse-la donc! s'écria le père; est-ce qu'elle ne sera pas ta fiancée? est-ce que bientôt tu ne seras pas mon fils?

— Il ne s'en faut plus que d'un grade! répondit le lieutenant.

Pour le conquérir sans retard, il sollicita son admission dans l'infanterie de marine, où l'avancement est rapide, et s'embarqua, vers le milieu de l'automne, pour la Cochinchine.

Son régiment, après la campagne, fut envoyé à la Nouvelle-Calédonie.

16 **Feuilleton de l'Echo Saumurois.**

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

X
 JUSTIN
 (Suite.)

Louise allait se marier. Son fiancé était un jeune notaire des environs, ce même Labarthe, qui, plus tard, dans l'affaire Michaud, devait être le chef du jury.

Pour aller à la messe, à l'église, ce fut le sergent Justin qui donna le bras à la jeune sœur. Le soir, au bal, ils dansèrent presque constamment ensemble, et les invités remarquèrent quel couple charmant c'était que celui-là, quelle radieuse auréole ils avaient au front l'un et l'autre.

Le capitaine Lambert était enchanté de son gendre, qui, contrairement aux traditions du notariat, venait d'épouser Louise presque sans dot. Un vrai mariage d'amour.

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

Cependant il arriva que l'heureux père, se trouvant seul un instant avec sa seconde fille et Justin, s'écria:

— Quant à Fifine, elle sera la femme d'un officier!

Le sergent-major, faisant le salut militaire, demanda:

— Quel grade, mon capitaine?

— Eh! tu viens de le dire, répliqua Jacques Lambert. On ne se marie pas avec une seule épaulette.

Justin se retourna vers la jeune fille, et l'interrogea d'un regard plein de tendresse:

— Ce sera peut-être un peu long... murmura-t-il. En baissant les yeux, elle répondit:

— J'attendrai!

Le vieux père soupira.

— Approuvé l'écriture ci-dessus!... conclut-il. Et les deux fiancés s'en retournèrent à la danse. Quelques jours plus tard, le sergent Justin partait pour l'Afrique.

Par une toute paternelle étreinte, le capitaine Lambert avait ratifié son consentement.

— Mais, avait-il dit à son futur gendre, tu sais ce qu'exige la loi.

— J'ai 10,000 francs de ma mère, répondit Justin, et M. Labarthe me les placera de façon à ce qu'ils fassent aussi leur chemin. Nous arriverons en même temps.

Le notaire avait même parlé de certaine compagnie d'assurances, une sorte de tontine à fonds perdus. Mais le jeune soldat s'était récrié:

— Minute!... Et s'il m'arrivait malheur!... Je ne veux pas déshériter Petit-Pierre et Jeannette! Seulement, Delphine serait du partage. Je vous enverrai un testament en conséquence, maître Labarthe, et je compte sur vous au cas échéant... ce qu'à Dieu ne plaise!... pour qu'elle soit traitée par eux comme une sœur... et qu'elle accepte ce souvenir de moi comme celui d'un frère!

Ces arrangements d'intérêt étaient restés lettre close pour la jeune fille. Au moment de la séparation, un regard où parlait le cœur, un chaste baiser, le serment de deux mains émuees, s'échangèrent entre eux. Elle croyait en lui, il croyait en elle.

Jean Michaud n'avait qu'un vague soupçon de cet amour. Madeleine seule était dans le secret.

Trois années se passèrent ainsi. Le couple Labarthe s'aimait comme au premier jour; la famille Michaud grandissait en prospérité comme en estime; Delphine vivait heureuse auprès de son père et le rendait heureux.

Quant à Justin, on ne l'avait pas revu. Un congé ne pouvait-il pas lui faire perdre une occasion d'avancement? Il venait de passer officier, on l'attendait, lorsque la guerre d'Italie l'empêcha, mais à sa grande joie, de montrer à Vittel son épaulette neuve.

Le notaire avait même parlé de certaine compagnie d'assurances, une sorte de tontine à fonds perdus. Mais le jeune soldat s'était récrié:

— Minute!... Et s'il m'arrivait malheur!... Je ne veux pas déshériter Petit-Pierre et Jeannette! Seulement, Delphine serait du partage. Je vous enverrai un testament en conséquence, maître Labarthe, et je compte sur vous au cas échéant... ce qu'à Dieu ne plaise!... pour qu'elle soit traitée par eux comme une sœur... et qu'elle accepte ce souvenir de moi comme celui d'un frère!

Ces arrangements d'intérêt étaient restés lettre close pour la jeune fille. Au moment de la séparation, un regard où parlait le cœur, un chaste baiser, le serment de deux mains émuees, s'échangèrent entre eux. Elle croyait en lui, il croyait en elle.

Jean Michaud n'avait qu'un vague soupçon de cet amour. Madeleine seule était dans le secret.

Trois années se passèrent ainsi. Le couple Labarthe s'aimait comme au premier jour; la famille Michaud grandissait en prospérité comme en estime; Delphine vivait heureuse auprès de son père et le rendait heureux.

Quant à Justin, on ne l'avait pas revu. Un congé ne pouvait-il pas lui faire perdre une occasion d'avancement? Il venait de passer officier, on l'attendait, lorsque la guerre d'Italie l'empêcha, mais à sa grande joie, de montrer à Vittel son épaulette neuve.

Le Journal du Loiret publie l'information suivante dont il nous semble inutile de faire ressortir toute la gravité :

« Après les renseignements si tristes que M. Le Faure a donnés à la Chambre sur les effectifs dérisoires auxquels le général Farre a réduit nos régiments d'infanterie, il n'y a plus d'indiscrétion à dire que le ministre de la guerre a déplorablement affaibli par ses mesures la garnison de Paris.

« On estime que les dix régiments d'infanterie qui s'y trouvent n'ont pas plus de 300 hommes chacun, en moyenne.

« Le total des troupes qui sont actuellement à Paris serait insuffisant à la répression d'une insurrection, si le malheur de la troisième République voulait qu'il y en eût une en ce moment ; et M. Gambetta ne l'ignore point : un général qui a son franc parler avec lui ne le lui a pas dissimulé. »

Le dernier budget de la guerre pour 1882 s'élève à la somme de 630,594,675 francs, soit, en lettres, six cent trente millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-quinze francs.

Moyennant ce sacrifice, M. le général Farre garantit à la France :

Une armée qui n'atteint pas le chiffre de deux cent cinquante mille hommes.

Si bien que le service obligatoire pour tous signifie que personne n'est plus soldat.

Mardi soir, à huit heures, un meeting de trois mille personnes a été tenu dans la salle du Cirque, à Saint-Etienne.

Les orateurs, MM. de Billing, Alphonse Humbert et Paul Lecomte, ont réédité leurs discours du cirque Fernando et de Lyon.

Voici le texte complet de la résolution votée à ce meeting :

« Les 3 800 citoyens réunis à la salle du Cirque de Saint-Etienne,

» Considérant :

» Que le ministère, à l'occasion des événements militaires d'Afrique, a porté à la tribune des affirmations mensongères ;

» Qu'il a violé la Constitution en engageant la nation dans une guerre lointaine sans y avoir été autorisé par le Parlement, et porté une grave atteinte à l'honneur de la République en mettant ses armées au service d'une honteuse intrigue financière ;

» Que les faits les mieux établis démontrent sa complicité avec les usuriers cosmopolites dont cette guerre a servi les intérêts au détriment de ceux de la France ;

» Déclarent les ministres et leurs complices coupables de félonie et de haute trahison, et somment la Chambre des députés de voter à bref délai leur mise en accusation. »

M. de Billing a dit que, fatigué de recevoir des démentis, il ira, dès son retour à Paris, mettre sous les yeux de M. Grévy les instructions chiffrées et écrites établissant sa mission de conciliation à Rome.

Il nous semble convenable de laisser à un intransigeant la critique du vote de la Chambre du 9. Les républicains se jugent mieux que nous ne saurions le faire. Ils se donnent des coups plus vigoureux et plus acharnés que ne seraient les nôtres. Qu'on lise ce qu'écrivait M. Rochefort. Le langage de l'impitoyable journaliste est violent comme de coutume, mais ni injuste ni trop méprisant. On relira les mêmes pensées en d'autres termes dans les articles des écrivains les plus « modérés » et les plus sceptiques :

« Jamais carnaval de Venise mis en musique par Paganini n'a pu donner l'idée de cette séance d'hier, où les ordres du jour valseaient comme des perdus jusqu'à ce qu'ils tombassent épuisés, pour laisser seul debout le plus inintelligible de tous, que les moutons moutonnants de la majorité moutonnaient d'autant plus voté qu'ils l'avaient moins compris.

« Ces turlupins ignorent ce qu'ils ont fait, c'est-à-dire ce que M. Gambetta leur a fait faire. Après avoir repoussé l'ordre du jour pur et simple comme trop doux pour le ministère, ils ont accepté un autre ordre du jour qui n'était ni simple ni pur, mais qui applaudissait aux actes les plus monstrueux et les plus criminels dont se compose cette expédition véreuse.

» Supposez un chef d'Etat disant à un de ses fonctionnaires :

« Vous êtes un misérable : Je vous nomme chevalier de la Légion-d'Honneur. »

» Et vous aurez un aperçu de cette Chambre déclarant que la guerre de Tunisie étant désastreuse, il est indispensable de la continuer avec la plus grande énergie.

» Ce qui nous réjouit dans l'intervention de M. Gambetta, lequel a peut-être voulu, tout bonnement, s'offrir la satisfaction de faire plébisciter l'Assemblée sur son nom, c'est qu'il lui sera désormais interdit de prétendre que, comme la mission Thomassin, il n'a connu l'aventure tunisienne que par les récits des journaux.

» Non-seulement il l'a endossée, mais il a déclaré qu'il fallait la poursuivre. Ce que notre armée et notre prestige ont souffert là-bas ne lui paraît pas suffisant. Il réclame d'autres catastrophes. Il en aura la joie, que cette Assemblée bestiale ne lui refusera certainement pas ; mais il en aura aussi la responsabilité, que, cette fois, tous les orangers de Saint-Sébastien ne suffiront pas à dissimuler.

» Maintenant, ruraux transplantés dans la serre méphitique du Palais-Bourbon, vous croyez peut-être avoir simplement approuvé le traité du Bardo ?

» Vous en avez sanctionné un autre, celui qui a été signé entre M. Gambetta et M. Ferry : le premier achetant au second les voix dont celui-ci dispose, en les lui payant par un sauvetage d'autant plus miraculeux qu'au moment où il lui a tendu la perche, le noyé avait de l'eau pardessus la tête.

» Ferry avait appelé M. Gambetta l'homme le plus respecté de la Chambre.

M. Gambetta a fait accepter par la Chambre le traité de Ferry. Donne moi de quoi que t'as, je te donnerai de quoi que j'ai.

« Le futur chef du futur « Grand ministère » avait besoin d'une centaine de gauchers pour consolider sa majorité, non moins future. L'ex-président de l'ex-conseil lui fournit cet appui ; et M. Gambetta, pour lui prouver sa reconnaissance, ne peut moins faire que d'ajouter une cinquantaine de mille hommes aux quarante mille que le Minotaure tunisien est en train de dévorer.

» HENRI ROCHEFORT. »

Rapprochons de cette appréciation, celle d'un esprit infiniment plus froid. M. Francis Magnard, dans le Figaro, dit :

« L'ordre du jour veut donc dire, en somme, que M. Gambetta sera ministre, que la France restera maîtresse de la Tunisie, et que les débris du cabinet Ferry, dédaigneusement sauvés par le chef de la majorité, ne sont pas même bons pour boucher les trous du cabinet de demain.

» La bande Ferry a vécu. Il n'est pas désagréable de constater que les ministres qui se sont plu à violer la liberté de conscience et à torturer les lois au gré de leur caprice, sont les premiers qui, depuis 1870, aient fait la démonstration publique, éclatante de leur ineptie, de leur ignorance et de leur dangereuse incapacité au point de vue diplomatique comme au point de vue militaire.

» Les moines dont on a crocheté les portes sont vengés. »

Nous croyons, ajoute le Journal d'Indre-et-Loire, que ces deux citations seront le thème sur lequel la presse de toute opinion accomplira ses variations. L'écrivain intransigeant et l'écrivain sceptique ont donné le la. L'orchestre peut éclater.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On écrit, à la date du 6 novembre, à l'Union, de Strasbourg :

« Une terrible nouvelle circulait hier soir à Niedernai (Alsace). La famille de Reinach-Wörth vient d'être frappée d'un grand deuil.

» Le capitaine de cavalerie Max de Reinach, âgé de 36 ans, est mort hier matin à l'hôpital de La Calte et a été enterré aujourd'hui.

» C'était un jeune capitaine d'un brillant avenir. Il avait été en garnison à Lunéville depuis plusieurs années, quand la malheureuse guerre de Tunisie vint l'appeler en Afrique. Il vit le corps des officiers se décimer, ce qui multiplia sa besogne ; il obtint une distinction honorifique et maintenant il était proposé pour un grade supérieur. Sa santé se maintint en bon état, et rien ne faisait prévoir une issue fatale, rien, que la mort qui fait d'affreux ravages parmi les troupes françaises en Tunisie.

» Suivant les correspondances de quelques journaux, la moitié du corps expéditionnaire est atteinte de maladie, et des centaines de soldats succombent, victimes du typhus.

— Et là donc ! ajouta Petit-Pierre, qui, grimant au bâton du dossier de la chaise, avait désigné le képi.

— On tâchera de te contenter, mignonne ! répondit Justin tout en câlinant sa sœur. Ce n'est qu'un retard... et l'occasion de l'abrégé se présente... Un camarade, dont le régiment s'embarque sous peu pour le Sénégal, consent à permuter avec moi.

— Quoi ! interrompit avec consternation Madeleine, tu voudrais déjà repartir ?

— Ah ! s'écria le père, soudainement éclairé par l'instinct du cœur, ah ! c'est cette maudite affaire qui aura rejaili jusque sur mon fils. Toi non plus, mon pauvre garçon, tu n'en es pas quitte !

— Tais-toi ! fit la mère, il ne sait pas...

Justin s'était levé. Les réunissant tous les deux dans une même étreinte, il leur répondit :

— Je sais tout : le serment de Madeleine et ses vains efforts pour le tenir, l'injuste réprobation qui n'épargne pas même ces deux pauvres petits... Et quand j'en aurais ma part, après tout... ne suis-je pas aussi votre enfant ?

Rien de généreux, rien de touchant comme ce chagrin accepté de si bon cœur, comme cette espérance immolée presque avec joie sur l'autel de la famille.

Lorsque le calme se fut rétabli, Madeleine interrogea Justin.

Cependant, rien qu'à le voir apparaître, pâle et triste, sur le seuil, on devina qu'il avait tout appris.

XI

LA FAMILLE DU MENUISIER

Après les premières effusions, il y eut un moment de silence. On se regardait.

L'amaigrissement, la décoloration maladive du visage de Jean Michaud frappa son fils.

— Père ! s'écria-t-il, oh ! mon pauvre père ! comme te voilà changé !... comme tu as dû souffrir !

Il ne répondit pas ; il comptait du regard les galons de son uniforme.

— Justin, fit-il, quoi ! tu ne nous reviens donc pas capitaine ?

— Non... pas encore ! balbutia le jeune officier.

Et sur ses traits, douloureusement contractés, une certaine rougeur monta tout à coup.

— Cependant, observa Madeleine, dans la lettre tu te disais assuré d'obtenir ce grade.

— Que veux-tu, ma mère ! un autre le méritait mieux que moi, répondit-il avec l'effort d'un sourire.

En même temps, il s'était assis, prenant sur son genou Jeannette.

— Quel dommage ! dit-elle en touchant du doigt la manche de son frère, une troisième tresse d'or s'en est été si gentil là-dessus !

» Guerre désastreuse et terribles responsabilités !

» Le défunt était le frère de M. le baron Phélix de Reinach-Wörth, propriétaire du château de Niedernai. »

« Nos soldats ont eu tous les jours du pain », s'écriait cette semaine M. Farre. « Chaque compagnie était munie d'un four pour le faire cuire. » Et le terrible M. Langlois confirmait le lendemain les assertions de M. Farre.

Nous avons sous les yeux, dit la Civilisation, une lettre partie le 2 novembre de Kairouan, qui donne un cruel démenti à M. Farre.

Nous citons textuellement :

« Mon cher père,

«... Depuis trois jours nous sommes à Kairouan, qui était rendu quand nous sommes arrivés... Je suis en bonne santé, mais au prix de quelles souffrances, tu ne peux pas te le figurer. Nous avons souffert de tout : de la soif, de la faim, sans compter la fatigue qui a fait tomber tant d'hommes robustes autour de moi, que je suis étonné d'être encore debout. Enfin, tu dois voir comme c'est drôle de se battre toute une journée sans rien dans le ventre. Hier j'ai mangé, depuis vingt jours, la première bouchée de pain. Tu ne peux pas croire ce que cela m'a fait plaisir !... »

» Je n'ai pas pu t'écrire plus tôt, car les lettres ne passaient pas ; il est question de nous envoyer encore plus loin que Kairouan, etc... »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Patriote de l'Ouest veut absolument que les conflits entre l'autorité civile et le commissaire de police de Saumur soient le fait de l'élément militaire.

Quand nous rappellerions encore une fois tous les « incidents » de Saumur qui n'ont commencé que par les procès-verbaux maladroits du sieur Martin et par son attitude hostile à tout ce qui porte l'épaullette, cela n'avancerait vraisemblablement à rien.

Que notre confrère d'Angers vienne à Saumur : il ne tardera pas à se rendre compte de la situation et à changer d'avis ; il s'assurera par lui-même que son protégé, qui ne peut pardonner à la jeunesse, est antipathique à toute la population, que les républicains honnêtes et sensés de Saumur lui donnent tous les torts et font les vœux les plus ardents pour son prompt départ. Le commerce, de son côté, qui n'a pas à se louer du passage à Saumur de M. Martin, est unanime pour demander son déplacement ; mais jusqu'ici notre maire, qui a dû le solliciter, — car nous avons lieu de le croire en cela d'accord avec ses administrés — n'a pu l'obtenir. Espérons qu'avec un changement de ministère, notre municipalité sera plus heureuse.

Quant aux noms des officiers, élevés en grade, qui ont été sacrifiés, le Patriote peut tenir pour certain que tous les officiers éloi-

— A Mirecourt, s'expliqua-t-il, j'ai rencontré Barnabé, qui se trouvait là pour l'approvisionnement de l'hôtel des bains, et devait revenir par la diligence qui m'amena. Je l'ai fait monter avec moi dans le coupé. Nous étions seuls. Il m'a tout dit. Ah ! c'est un brave garçon qui nous aime !

— Mais, reprit Jean, qui se préoccupait avant tout de l'avenir de son fils, mais si ta carrière est perdue, mon Justin ?

— Ne crains pas cela, répondit-il. J'ai pu être victime d'une fatale influence, mais ce ne sera que l'affaire d'un moment. On est juste dans l'armée française. D'ailleurs, j'ai presque résolu de donner ma démission.

— Toi ! Justin... Y songes-tu ?

— Je songe à toi, père... à maman Madeleine... aux enfants !... Quel sera votre sort ici ? Que deviendront-ils ? Les préjugés des gens de la campagne sont implacables... Il est des courants qui ne remontent pas... Enfin et surtout tu me sembles malade, mon pauvre père... et l'arrivée d'une contrée salubre, d'un bon pays, où des colons intelligents, laborieux, peuvent être assurés d'une prompt fortune. C'est la Nouvelle-Calédonie. Elle offre asile à tous les naufragés du vieux monde. Réunissons nos épaves... Allons là-bas ! Nous y serons honorés, libres, heureux... tous ensemble !

(A suivre.)

gnés de Saumur depuis trois mois n'ont point été déplacés parce qu'ils ne remplissent plus convenablement leurs fonctions, parce qu'ils avaient cessé subitement d'être d'excellents professeurs, mais uniquement parce qu'ils étaient suspects. Avant l'arrivée de M. Martin, les hommes étaient les mêmes; cependant, les bonnes relations existaient entre civils et militaires, et le commerce prospérait.

Si le *Patriote* tient tant à M. Martin, que ne le fait-il nommer à Angers?

Ce matin, vers 6 heures, presque en face de l'église de Nantilly, M. Lacroix, jardinier, route de Varrains, a été frappé de mort subite comme il passait pour conduire ses légumes au marché.

Le fils Lacroix, qui accompagnait son père, a refusé le concours d'une charitable sœur de l'Hospice qui s'approchait du mourant pour lui porter secours.

M. Lacroix père appartenait à la secte de la libre-pensée.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury.
Ont voté contre : MM. Maillé, de Soland, Durfort de Civrac, comte de Maillé, de Terves.

— Scrutin sur l'ordre du jour de M. Gambetta :

Ont voté pour : MM. Maillé, Benoist et Bury.
M. de Maillé, de Soland, Durfort de Civrac, de Terves, se sont abstenus.

Parmi les députés de la Loire-Inférieure, M. Laisant, Gaudin, de la Billaud, de Juigné et de la Rochette, ont voté contre l'ordre du jour Gambetta.

Ont également voté contre cette proposition, parmi les députés de la région :

M. Freppel, MM. de Mun, Bourgeois, Dagorne, Le Goudec de Traissan, de Kermenguy, de Largentaye, le duc de Laroche-foucauld, prince de Léon, Maynard de la Claye, de Baudry-d'Asson, de la Basselière, Ollivier.

Nous félicitons ces députés de la droite d'avoir compris que l'ordre du jour présenté par M. Gambetta était un piège : il s'agissait pour le chef du futur ministère de passer l'éponge sur le passé et d'obtenir un vote de confiance pour sa conduite à tenir.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Lundi prochain, irrévocablement, représentation de la *Fille du Régiment*, donnée par les artistes du Grand Théâtre d'Angers.

On commencera par la charmante comédie de Léon Gozlan, la *Pluie et le Beau temps*.

Nous apprenons le mariage de M. Charles Masset, fils de M. Masset, professeur au Conservatoire, avec M^{lle} Marie Largillière.

Le public saumurois a certainement gardé un bon souvenir de ces deux artistes distingués, qu'il a eu l'occasion d'applaudir plusieurs fois.

Nous lisons dans *L'Etoile*, sous le titre :

Le plus malheureux des médecins!
Le plus oublié des abonnés!!
Le plus inconnu des députés!!!

« Un de nos amis nous donne copie d'une lettre, triste et indignée, que vient d'adresser à la *Revue de Thérapeutique médico-chirurgicale*, M. le docteur Bury, député de Maine-et-Loire :

Saumur, 17 octobre 1881.

Monsieur le Rédacteur,
 Vos renseignements ne sont pas toujours bien exacts; permettez-moi de vous en donner une preuve: Vous dites dans votre numéro du 15 courant, en parlant des médecins députés, qu'en 1877 on en comptait 37, et qu'en 1881, il y en aura 52.

Je puis vous assurer qu'il y en aura un de plus, car je n'ai pas vu mon nom figurer dans votre article, et pourtant je devrais être connu dans ce journal, car j'y suis abonné depuis sa fondation, et vous ne manquez jamais de me l'envoyer tous les quinze jours. Il y a là de votre part, un peu d'ingratitude; si vous avez pris vos renseignements en lieu convenable, vous avez dû voir figurer mon nom, et, dans ce cas, ne pas tenir compte d'un abonné qui date de l'année 1833, je le répète, c'est être un peu ingrat.

Je profite de l'occasion pour vous dire, qu'allant m'établir à Paris, et ne faisant plus de médecine, je cesse mon abonnement à partir du 1^{er} janvier 1882.

Je vous prie de prendre bonne note de cette lettre que je ne pourrais peut-être vous rappeler à Paris.

Puisque vous ne me connaissez pas, vous ne permettrez, en signant ma lettre, de vous faire savoir quels sont mes titres, et je vous prie d'agréer l'assurance des sentiments distingués de votre tout dévoué confrère,

J.-E. BURY, D. M. P.

Conseiller général de Maine-et-Loire. — Député de l'arrondissement de Saumur. — Ancien médecin de l'hospice de la Providence de Saumur. — Ancien chirurgien en chef des hôpitaux de Saumur. — Ancien président de l'Association médicale du département de Maine-et-Loire, etc., et de celle de Saumur. — Directeur de la Société de Viticulture. — Membre de la Chambre d'Agriculture. — Président du Comité agricole de l'arrondissement. — Délégué cantonal pour la surveillance des écoles primaires.

(L'abondance des matières nous force à renvoyer à un autre jour la suite des titres de cet infortuné citoyen.)

Tant de titres, dont un seul eût suffi à faire connaître tout autre que lui, n'ont pas porté jusqu'à la capitale le nom de M. Bury.

L'abonné fidèle les énumère avec une amertume qui se comprend.

Mais le docteur Bury est un esprit fin et distingué. Il sait bien qu'être conseiller général, voire même député, c'est un moyen comme un autre de passer inaperçu, pour beaucoup de gens d'un talent modeste.

Il s'imagine, à tort sans doute, que sa réputation médicale n'a pas franchi les limites de son voisinage, et il a la modestie, s'adressant à un journal de médecine, de ne se recommander que de son titre d'abonné.

Mais quel titre! 48 ans de fidélité!

N'a-t-il pas raison de se plaindre quand son journal, publiant les noms de 52 médecins députés (dont quelques-uns peut-être sont abonnés depuis trois mois à peine), oublie le nom du 53^e et dernier, le sien, le nom du docteur Bury, 48 ans d'abonnement à la *Revue de Thérapeutique*!

« Ne pas tenir compte d'un abonné qui date de l'année 1833, c'est être un peu ingrat, » dit-il.

Nous sommes de cet avis. On a beau être fidèle, l'ingratitude, parvenue à un certain degré, révolte la vertu.

Le docteur Bury s'est désabonné. Il déclare même qu'il n'exercera plus la médecine.

Pleurez, ô *Revue de Thérapeutique*, vous perdez un abonné!

Réjouis-toi, Saumur, tu perds un médecin!

Le *Journal de Maine-et-Loire* d'hier reproduit également la lettre de M. Bury et la fait suivre de ces quelques mots seulement :

« Tout commentaire affaiblirait la portée de ce grotesque document qui nous semble destiné à passer à la postérité. »

ANGERS.

La police assise. — L'anniversaire des crochetsages a vu se produire des scènes de genres bien différents.

Parmi celles qui ne sont pas odieuses, il y en a de ridicules.

Deux malheureux agents de police faisaient le guet, depuis trois heures environ, auprès de la porte d'un de nos couvents. Ils avaient déjà menacé et renvoyé quelques criminels qui se proposaient d'y déposer des couronnes d'immortelles, quand la fatigue se fit sentir. L'un des agents, surtout, faisait piteuse figure. L'ennui, le ridicule, un peu de confusion augmentaient la fatigue de la corvée. Ses yeux cherchaient une borne où il pût s'asseoir, un pavé libre où il pût reposer un instant *fessa membra*, ses membres las.

Pas de borne, pas de pavé.

Une bonne âme, qui le vit en cet embarras, lui apporta une chaise. Après avoir fait quelque façon, l'agent de la force publique, sans y voir malice, s'y assit.

Et l'on vit la police s'assoupir sur une chaise au milieu de ce danger public d'une manifestation cléricale. (*Etoile*.)

BAUGÉ.

Le *Journal officiel* annonce que M. Chevallier, chef du cabinet du préfet de Meur-

the-et-Moselle, est nommé sous-préfet de Baugé.

BOURGUEIL.

Une médaille d'honneur en argent vient d'être décernée à M. Bigot (Clément), capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Bourgueil : 1861-1881, 20 ans de services; il a exposé deux fois sa vie dans un sinistre; une blessure.

POITIERS.

On ne saurait croire jusqu'où peut aller la haine de certaines gens contre tout ce qui touche de loin ou de près aux religieux.

Dernièrement, on a apposé sur les murs de Poitiers les affiches annonçant la mise en vente du collège Saint-Joseph, appartenant aux Pères Jésuites. Eh bien! dans presque tous les quartiers de la ville, ces affiches ont été ou maculées ou déchirées. C'est là un signe des temps.

(*Journal de la Vienne*.)

Le Pèlerinage de Saint-Martin aura lieu, comme nous l'avons annoncé, le jeudi 17 courant, par train spécial.

Départ de Saumur à 8 heures 45 précises. Départ de Tours, le soir, à 5 heures 10, et arrivé à Saumur à 6 heures 30.

Arrêt seulement à Varennes pour les pèlerins du voisinage.

Avis. — Le train spécial est donc assuré. Cependant, un certain nombre de places sont encore libres. Les personnes qui désirent faire ce pieux voyage sont priées d'envoyer leurs noms, sans retard, à la Cure de leur paroisse, ou bien directement au presbytère de Nantilly de Saumur.

Faits divers.

On sait que c'est à la prison centrale de Gaillon (Eure) que l'administration pénitentiaire fait traiter les aliénés ou se disant tels, qui ont encouru la peine des travaux forcés à perpétuité.

Or, parmi cette classe de prisonniers, se trouve un individu que l'on croit, à tort ou à raison, être l'introuvable Walder, l'assassin du pharmacien de la place Beauveau.

Nous apprenons que M. Macé, chef de la sûreté, est parti hier pour Gaillon afin d'interroger ce détenu.

« Les meilleurs buveurs sont en Angleterre », a dit un poète français du dix-huitième siècle.

Ceci peut être vrai encore aujourd'hui. Mais ce qu'on ignore, c'est l'étendue, la portée et les effets de la lutte engagée contre cette plaie sociale, qui ravage depuis des siècles nos voisins d'outre-Manche.

En 1835, on comptait en Angleterre plus de 400 Sociétés de tempérance luttant contre l'ivrognerie et réunissant 130,452 adhérents. Le nombre des total-abstainers du Royaume-Uni s'élevait à 3,700,000 en 1873; il dépasse aujourd'hui 4 millions.

CONSEILS ET RECETTES.

Au moment de l'apparition des premières gelées, il peut être bon de rappeler que les plantes et les feuilles gelées ont la même valeur comme engrais que celles qui ne l'ont pas été. La gelée a une action sur les tissus; mais elle n'entraîne nullement la perte des éléments minéraux et des principes azotés.

Si vous êtes affligé de la goutte, faites bouillir un pain mollet dans un demi-litre de bon lait. Quand les deux substances formeront une pâte, ni trop serrée ni trop liquide, on la retirera pour la manier, puis on jettera, dans ce qui pourra rester de lait bouillant, une poignée de cerfeuil cerné, qu'on n'y laissera que le temps de s'y amortir. On mélangera le cerfeuil avec la pâte, on formera un cataplasme, qu'on étendra entre deux linges, et appliquera aussi chaud que possible sur la partie souffrante.

Nouvelles à la main.

Deux enfants sont en train de jouer dans un jardin.

La petite sœur dit à son petit frère :
— Lequel aimerais-tu le mieux être : une petite fleur ou un petit oiseau?
Le jeune homme, après un moment de réflexion :
— Un petit oiseau... parce que ça mange!

Calino est très- inquiet; il cherche le moyen de préserver un tonneau d'excellente bière de la gourmandise de ses domestiques.

— Laisse-moi faire, lui dit son ami Lapouraille. Il installe dès le lendemain un second tonneau à côté du premier, et Calino, qui a découvert que l'on ne touchait plus à sa bière, est tout radieux.

— Mais, dit-il à Lapouraille, comment diable as-tu fait?
— Mon ami, c'est bien simple. J'ai mis à côté de la bière un tonneau de Château-Margaux de 1862.

La petite Lili a vu la fermière délivrer des petits poussins en brisant leur coquille.

Très-intriguée, elle prend un œuf, le retourne en tous sens et, n'apercevant pas de fissure :
— Comment font donc les poules pour mettre leurs enfants dans ces petites boîtes-là?

La scène se passait au mois d'août 1881. Le président, à une dame qui comparait comme témoin :

— Votre âge?
— Quarante ans.
Le président, avec un sourire :
— Je crois qu'il vous serait difficile de le prouver.
— Autant qu'à vous de me prouver le contraire; puisque mon extrait de naissance a été brûlé... en 1830!
(Hilarité prolongée dans l'auditoire.)

Un député, chargé d'une mission de confiance en Algérie, raconte ses exploits cynégétiques.

— Oh! les lions, dit-il, ça ne me fait pas peur. J'en ai tellement l'habitude maintenant! Ainsi, dernièrement, j'ai trouvé une lionne en me promenant; eh bien! je lui ai coupé la queue avec mon canif.
— Pourquoi ne pas lui couper plutôt la tête?
— On la lui avait coupée la veille.

— Réfléchissez bien à ce que vous faites, Aglaé, disait hier une vieille dame de nos amies à sa domestique qui la traitait avec la désinvolture que l'on sait; vous oubliez que je vous assure une rente à ma mort.

— Je l'ai bien, pardine! reprit le cordon-bleu; mais si au moins on pouvait savoir quand cela arrivera, on prendrait courage!

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 14 novembre 1881.

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, de MM. Bayard et de Saint-Georges, musique de DONIZETTI.

Le spectacle commencera par :

La pluie et le beau temps, comédie en 1 acte, de Léon Gozlan.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).
N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

M^{me} YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M^{me} KERNEIS, et désignée par elle à M^{me} la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.

S'adresser chez M^{me} YVARD, montée du Fort, n^o 12, ou à la Retraite.

Cédant aux instances de plusieurs familles, M^{me} M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M^{me} COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIENCE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le

Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescience est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescience. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnuari, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 98,744 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Curé N° 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIENCE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIENCE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (Londres), 718, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES A POITIERS | | ARRIVÉES A ANGERS | |
|-------------------|---------------|---------------------|----------------|-------------------|--|
| 6 h. — matin. | 8 h. 35 — | 10 h. 31 matin. | 8 h. 42 matin. | 11 h. 12 matin. | |
| 11 h. 15 — | 1 h. 17 soir. | 7 h. 39 soir. | 4 h. 55 — | | |
| 4 h. 55 — | 7 h. 50 — | 11 h. 48 — | 9 h. 10 soir. | | |

| DÉPARTS DE POITIERS | | ARRIVÉES A MONTRÉUIL | | ARRIVÉES A SAUMUR | |
|---------------------|------------|----------------------|----------------|-------------------|-----------|
| 5 h. 50 matin. | 8 h. 35 — | 9 h. 13 matin. | 9 h. 33 matin. | 6 h. 30 soir. | 4 h. 28 — |
| 12 h. 15 soir. | 4 h. 55 — | 3 h. 50 — | 11 h. 20 — | | |
| 6 h. 45 — | 10 h. 47 — | | | | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.
P. GODRET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 NOVEMBRE 1881.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|--|--------|---------|----|------------------------------------|--------|---------|------|-------------------------------|--------|---------|----|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % | 86 65 | » | 35 | Comptoir d'escompte | 1045 | » | 2 50 | C. gén. Transatlantique | 615 | » | 5 |
| 3 % amortissable | 87 10 | » | 30 | Crédit de France | 927 | 50 | 2 50 | Canal de Suez | 2440 | » | 25 |
| 3 % amortissable nouveau | 86 20 | » | 35 | Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1735 | 15 | » | Société autrichienne | 710 | » | » |
| 4 1/2 % | 113 50 | » | 50 | Obligations foncières 1877 | 350 | » | 50 | OBLIGATIONS. | | | |
| 5 % | 117 20 | » | 05 | Obligations communales 1879 | 442 | » | » | Est | 390 | » | » |
| Obligations du Trésor | 518 | » | » | Obligat. foncières 1879 3 % | 443 | » | » | Midi | 393 | » | » |
| Obligations du Trésor nouvelles | 512 | » | » | Soc. de Crédit ind. et comm. | 747 | 50 | 25 | Nord | 395 | » | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 536 | » | » | Crédit mobilier | 735 | » | 15 | Orléans | 393 50 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 506 | » | » | Est | 805 | » | 5 | Ouest | 391 | » | » |
| — 1865, 4 % | 519 | » | 3 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1780 | » | 5 | Paris-Lyon-Méditerranée | 392 | » | » |
| — 1869, 3 % | 400 | » | » | Midi | 1318 | 75 | 3 75 | Paris (Grande-Ceinture) | 385 | » | » |
| — 1871, 3 % | 399 | » | » | Nord | 2140 | » | » | Paris-Bourbonnais | 387 | » | » |
| — 1875, 4 % | 508 50 | » | » | Orléans | 1330 | » | » | Canal de Suez | 562 50 | » | » |
| — 1876, 4 % | 507 | » | 2 | Ouest | 838 | 75 | 3 75 | | | | |
| Banque de France | 6440 | » | 40 | Compagnie parisienne du Gaz | 1690 | » | 30 | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | |
|--------------------------------|----------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin. | express-poste. |
| 6 — 45 — | (s'arrête à Angers). |
| 8 — 56 — | omnibus-mixte. |
| 1 — 25 — | soir. |
| 3 — 32 — | express. |
| 7 — 15 — | omnibus. |
| 10 — 37 — | (s'arrête à Angers). |

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | |
|-------------------------------|----------------|
| 3 heures 26 minutes du matin. | direct-mixte. |
| 8 — 21 — | omnibus. |
| 9 — 40 — | express. |
| 12 — 40 — | soir. |
| 4 — 44 — | omnibus-mixte. |
| 10 — 28 — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 18 décembre 1881, à midi.

UNE MAISON

Sise au Carrefour, près le Chapeau, commune de Saint-Lambert, Avec cour et jardin contenant 71 ares 50 centiares, joignant M. Noize, le chemin vicinal, M. Régulier et M. Maréchal. Facilité de traiter avant l'adjudication, et délais pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS. (718)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 20 novembre 1881, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à M. ROBIN-MUSSET. 1^o En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE, entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Bagnoux, d'une contenance de 5 hectares environ. 2^o Et UNE MAISON, située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordeaux. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

Lundi 14 novembre 1881, à une heure du soir, en l'étude de M^e AUBOYER,

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'UNE

MAISON

Appartenant aux héritiers Voisin, Située à Saumur, rue du Temple, n° 34. Mise à prix : 18,000 fr. Facilités de paiement. Entrée en jouissance immédiate.

A VENDRE

CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant parfaitement. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT

Situé au 1^{er} étage, avec grand balcon, rue Nationale et place du Roi-René. S'adresser à M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale. (689)

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés. S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (670)

A VENDRE

Avec garantie, excellent CHEVAL DE CHASSE, exclusivement de selle, bai, dix ans, 1 mètre 58, beaucoup de sang, exceptionnel comme fond et vitesse, saute admirablement. S'adresser au bureau du journal.

VOYAGEUR. On demande un VOYAGEUR, voyageur pour une maison d'épicerie. S'adresser à M. G. CHATELAIN, 17, rue de la Roë, Angers. (716)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et de prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile. Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra-mêlé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte. A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103. 2^e 3. 3^e 4. 4^e 5. 5^e 6. 6^e 7.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc sachant bien écrire.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonné, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonné, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BÉNJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Saumur, imprimerie de P. GODRET.